

Mardi 31 mai 2022

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CLUSES ARVE ET MONTAGNES EN FAVEUR D'UNE PÉDAGOGIE EFFICACE POUR ENSEIGNER LA NATATION À NOS ENFANTS

Extension du dispositif «aisance aquatique» au centre aquatique intercommunal de Cluses Arve et montagnes à destination des enfants, afin de pallier les risques de noyade.

Une pédagogie de la réussite qui permet aux enfants d'apprendre rapidement et efficacement à se comporter dans l'eau en grande profondeur

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, notre territoire, tenant compte des circonstances sanitaires qui ont vu bon nombre d'actions d'apprentissage de la natation supprimées avec toutes les conséquences que cela a pu avoir sur les risques de noyade de nos plus jeunes, a fait le choix de s'inscrire dans une expérimentation autour du dispositif «aisance aquatique» dans les locaux du centre nautique intercommunal.

Cette action a pour ambition de permettre aux jeunes enfants de mieux se percevoir pour mieux agir dans le nouveau milieu aquatique qu'ils découvrent et de se sentir rapidement à l'aise dans celui-ci.



Cette action s'est avérée très concluante pour près de 300 élèves de grande section de maternelle et de Classe Préparatoire de notre territoire, grâce à la mobilisation des personnels de l'Education Nationale ainsi que celle des agents territoriaux de la communauté de communes.

Une volonté de faire profiter du dispositif «aisance aquatique» au plus grand nombre

A ce jour, et au regard des résultats obtenus, notre territoire à la volonté de s'inscrire dans cette démarche et ce dispositif de façon massive et durable.

Pour cela nous avons décidé de pérenniser cette démarche pédagogique afin que tous les élèves de la communauté de communes Cluses Arve et montagnes puissent en profiter.

À terme, le développement de l'aisance aquatique pourrait s'étendre à l'échelle de tout le territoire de la vallée de l'Arve et de la vallée du Giffre.

Le centre nautique intercommunal de Cluses deviendrait ainsi un lieu de formation des enseignants et des personnels des collectivités locales qui pourront ensuite déployer ce même dispositif dans leur commune.

Fort de notre expérience et de notre avance, nous pourrions enfin contribuer à la création d'un label spécifique «aisance aquatique» pour les équipements nautiques au niveau national. A cet effet, nous envisageons de fonctionner, dès l'année scolaire 2022/2023 en adoptant une pédagogie de la réussite et en proposant un enseignement massé permettant à nos enfants de devenir nageur rapidement.



VENEZ NOUS REJOINDRE ET PARTICIPER À UNE FORMATION D'ENCADRANT EN AISANCE AQUATIQUE

- ★ Vous avez plus de 16 ans ?
- ★ Vous êtes :
 - DE d'éducateur sportif
 - Titulaire du BAFA
 - Métiers de l'animation,...
- ★ Vous êtes intéressé par l'enseignement de la natation ?
Curieux de découvrir une pédagogie de l'action ?
Écrivez à : cplewinski@2ccam.fr